

De l'intransitivité à la transitivité indirecte

Et si le dictionnaire et la grammaire parlaient d'une seule voix ?

Sophie Piron
Département de linguistique - Université du Québec à Montréal
piron.sophie@uqam.ca

Nadine Vincent
Département de lettres et de communication - Université de Sherbrooke
Nadine.Vincent@USherbrooke.ca

1 Objet d'étude

Le rôle d'une grammaire est de décrire le fonctionnement d'une langue en s'appuyant sur une théorie de classement, classement des catégories grammaticales et des caractéristiques de chacune d'entre elles. Celui d'un dictionnaire est de décrire le lexique d'une langue. Pour ce faire, tout ouvrage lexicographique fait usage des classements proposés par la théorie grammaticale. Chaque mot présenté y est ainsi accompagné de sa catégorie grammaticale, qui est parfois précisée par des informations d'ordres divers (morphologiques, syntaxiques).

Dans le cas des verbes, la théorie grammaticale propose notamment une typologie (verbes intransitifs, transitifs directs, transitifs indirects, etc.) reposant sur des critères de classement. Tant les dénominations des classes verbales que les critères eux-mêmes ont évolué au fil du temps. Si les classes verbales sont actuellement stabilisées, nous assistons depuis quelques décennies à une profonde modification des critères de classement. Dans l'usage qu'ils font des notions grammaticales, les dictionnaires suivent la théorie en vigueur, avec cependant un certain décalage. On constate donc dans les dictionnaires contemporains une pénétration des nouveaux critères de classements verbaux, mais celle-ci est parfois anarchique et, forcément, partielle.

Les constructions verbales les plus touchées par le changement sont celles qui présentent un complément prépositionnel. Selon le classement traditionnel, certaines d'entre elles sont des constructions transitives indirectes, tandis que d'autres sont des constructions intransitives. Les critères de classement modernes obligent à réviser la dernière catégorie et à analyser certaines constructions intransitives traditionnelles comme des constructions transitives indirectes.

Cet article porte sur les constructions verbales à complément prépositionnel touchées par une modification de classement et sur le traitement dont elles font l'objet dans les dictionnaires, en particulier dans un dictionnaire en cours d'élaboration, le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec*. Nous exposons d'abord l'évolution de la typologie verbale, ensuite la pratique lexicographique et celle que nous avons adoptée dans le dictionnaire sur lequel nous travaillons. Nous définirons également le complément indirect selon une des approches de la théorie grammaticale moderne et nous verrons enfin comment nous avons introduit les analyses modernes dans le *Dictionnaire*, en proposant une passerelle entre les terminologies traditionnelle et moderne.

2 Aux origines des classements en vigueur

C'est en exposant les états précédents des classements verbaux dans les grammaires qu'il sera possible de comprendre les problèmes générés par le classement traditionnel et les réponses qu'offre sa version moderne. Nous nous attacherons uniquement aux classes verbales touchées par des modifications, c'est-à-dire à la classe des verbes transitifs indirects et à celle des intransitifs. Nous prenons comme point de

départ chronologique la théorie grammaticale au moment où elle donne naissance au système considéré actuellement comme le système traditionnel, c'est-à-dire au tournant du XX^e siècle.

2.1 Classements verbaux et terminologie grammaticale au tournant du XX^e siècle

La définition de la classe des verbes transitifs repose sur deux notions. La première est la notion sémantique d'action. Elle est essentielle, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les verbes transitifs sont synonymes de verbes actifs. La transitivité exprime le passage d'une action sur un objet quelconque. Les verbes transitifs présentent un sujet qui pose une action sur un objet, ils « expriment une action s'exerçant sur une autre personne ou une autre chose que le sujet ; et le mot qui désigne cette personne ou cette chose s'appelle *complément direct*. » (Chassang, 1888 : 73). Ces verbes « expriment une action qui passe du sujet sur un complément direct. *Les singes craignent le serpent. Les remords chassent le sommeil.* » (Larousse, 1877 : 120)

Certains grammairiens insistent sur le fait que l'action n'est cependant pas l'apanage des verbes transitifs, d'autres verbes pouvant signifier une action, sans présenter de transitivité. « Les verbes tels que *manger*, qui transmettent l'action du sujet au complément, sont dits pour ce motif actifs transitifs (du latin *transire*, passer d'un endroit dans un autre) ; les verbes tels que *dormir, courir*, dont l'action reste tout entière dans le sujet, sans en sortir, sont dits verbes actifs intransitifs (c'est-à-dire qui ne transmettent point l'action à un complément). » (Brachet, 1876 : 101). La transitivité se définit donc avant tout sémantiquement et ensuite syntaxiquement.

La seconde notion sur laquelle repose la définition de la classe des verbes transitifs est une notion syntaxique. La transitivité se définit comme un lien privilégié entre un verbe et un complément, qui s'y joint sans préposition. Seuls les verbes pouvant se construire avec un complément direct (CD) sont donc classés en tant que verbes transitifs. La grammaire de Pierre Larousse, qui sera rééditée jusqu'en 1924, insiste, comme toutes les grammaires de son époque, sur la facilité du test : « On reconnaît mécaniquement qu'un verbe est transitif quand on peut mettre après lui *quelqu'un* ou *quelque chose*. » (Larousse, 1877 : 120) À l'époque, la transitivité ne qualifie donc que la complémentation directe.

La classe des verbes intransitifs (ou verbes neutres) est très hétérogène en regard de celle des verbes transitifs (ou verbes actifs), puisqu'elle regroupe des verbes aux comportements très variés. En effet, cette classe comprend des verbes d'action, celle-ci pouvant « demeurer dans le sujet » ou « passer sur un complément [...] à l'aide d'une préposition. » (*ibid.*). La notion sémantique d'action est à l'œuvre ici encore, mais donne lieu à des constructions syntaxiques très variées. En effet, les verbes intransitifs se construisent tantôt sans complément (par exemple, *L'océan mugit* [*ibid.*]), tantôt avec un complément. Dans ce cas, celui-ci est analysé soit comme un complément indirect (CI) soit comme un complément circonstanciel (CC).

Si le complément exprime l'objet de l'action et qu'il est introduit par une préposition, il s'agit d'un complément indirect. « On appelle complément indirect le mot qui reçoit indirectement l'action du verbe, celui qui en complète le sens à l'aide d'une des prépositions *à, de, par*, etc. » (Larousse, 1877 : 77). Ainsi, *obéir à ses passions ; triompher des obstacles ; échapper à quelqu'un ; guérir de l'ennui ; jouir du chant des oiseaux ; compatir au malheur* (exemples adaptés de Larousse, *ibid.*).

Si le complément n'exprime ni l'objet de l'action, ni son principe, alors il s'agit d'un complément circonstanciel. Ainsi, *mentir sans remords* et *Je l'ai vu hier*. Plus mécaniquement, les grammairiens affirment que cette fonction « exprime les diverses circonstances de cause, de manière, de temps, de lieu » (Leclair, 1888 : 25). La cause (*mourir de fièvre*) peut aussi comprendre chez certains auteurs comme Leclair les compléments des verbes passifs (*Un père est honoré de ses enfants ; Je fus suivi par des voleurs*). Parmi les autres circonstances, on trouve la manière (*Il s'est battu à l'épée ; Mesurer une chambre avec une canne*) et le lieu (*Je vais à Londres ; Je demeure à Marseille ; Je suis en France ; Je voyage en Italie ; Je vis dans Paris ; Nous entrons dans Lyon* [Leclair, 1888 : 139]). On constate ici un problème : la définition du terme de l'action pourrait, en théorie, convenir à *Je vais à Londres* et

permettre de classer *à Londres* comme un complément indirect. Selon les grammairiens, tantôt la notion sémantique de lieu prend le dessus (*à Londres* est alors un complément circonstanciel), tantôt la notion sémantique de principe ou de terme de l'action leur apparaît plus importante (*à Londres* est alors un complément indirect). À cette époque, les grammaires ne font encore cependant qu'une application très restreinte du complément circonstanciel et classent plutôt les groupes *à Londres*, *à Marseille*, etc., parmi les compléments indirects.

Selon la théorie grammaticale de cette période, un verbe transitif (ou actif) se construit avec un complément direct tandis qu'un verbe intransitif (ou neutre) ne peut se construire de cette manière. L'hétérogénéité de la classe des intransitifs est ainsi contournée par la simple négation de la définition précédente. En pratique, il suffit d'appliquer le test mécanique du *quelqu'un / quelque chose* : un verbe qui ne rentre pas dans ce paradigme de construction est automatiquement classé comme intransitif.

Cette définition perdure longtemps au XX^e siècle. C'est pourquoi de nombreux ouvrages continueront de la consigner. Les dictionnaires sont ceux qui accusent le plus de retard dans l'insertion des nouveautés grammaticales, puisqu'une réforme requiert, dans ce type d'ouvrage, des changements substantiels, en particulier pour ce qui touche aux verbes, qui sont environ 6 000, sans compter les constructions dans lesquelles chacun de ces verbes peut entrer. Au-delà du nombre d'éléments touchés par un changement dans le domaine des classements verbaux, l'application même du changement pose des difficultés. Il s'agit en effet de procéder à une réanalyse des cas touchés. Il n'est donc pas étonnant que les dictionnaires n'insèrent les avancées grammaticales qu'en accusant un certain retard.

2.2 Terminologie grammaticale de 1910 et classements verbaux

La terminologie grammaticale a subi de profonds changements au cours de la réforme de 1910 en France, promulguée par un arrêté du ministre de l'Instruction publique. Parmi les modifications apportées, la nomenclature proposée et les grammaires qui l'appliquent réorganisent les définitions des verbes transitifs et intransitifs. Désormais, la notion d'objet de l'action fonde la définition des compléments verbaux et elle apparaît maintenant comme déterminante. Les compléments indiquant l'objet sur lequel porte l'action sont désormais regroupés sous l'appellation de *compléments d'objet*. Si aucune préposition n'intervient entre le verbe et son complément, il s'agit d'un complément d'objet direct (COD) ; à l'inverse, la présence d'une préposition donnera lieu à un complément d'objet indirect (COI). Comme c'était le cas auparavant, le complément circonstanciel complète le sens du verbe en indiquant des circonstances de l'action, et non un objet de celle-ci. La définition du complément circonstanciel se précise, mais elle prend plutôt la forme d'une liste de cas types que celle d'une définition à l'assise ferme.

L'innovation de cette époque est d'avoir transformé la répartition des verbes entre la classe des transitifs et celle des intransitifs. Ce changement est le corollaire de l'importance accordée à la notion d'objet depuis la fin du XIX^e siècle. En effet, la notion d'objet est devenue un élément clé pour distinguer les compléments directs (CD) et indirects (CI) d'une part, des compléments circonstanciels (CC) d'autre part. Les deux premiers sont devenus théoriquement plus proches l'un de l'autre sur la base de cette notion. Pourtant, l'opposition théorique COD-COI versus CC n'était pas reproduite par l'opposition de classement entre verbes transitifs et verbes intransitifs, qui, elle, fonctionnait sur la dichotomie CD versus CI-CC. Le début du XX^e siècle remédie à ce problème en définissant la classe des verbes transitifs comme étant désormais une classe regroupant les verbes accompagnés d'un complément d'objet direct ou d'un complément d'objet indirect. Les verbes transitifs se divisent désormais en transitifs directs et transitifs indirects selon la « construction du complément d'objet » (Gaiffe *et al.*, 1936 : 312).

Selon les versions de la théorie grammaticale en vigueur à cette époque, les constructions transitives indirectes sont introduites soit uniquement par les prépositions *à* et *de* (Lanusse et Yvon, 1931 ; Gaiffe *et al.*, 1936 ; Dubois et Jouannon, 1956) et parfois par la locution prépositive *jusqu'à* (Lanusse et Yvon, 1931), soit par n'importe quelle préposition au rang desquelles *à* et *de* sont les plus fréquentes (Dauzat, 1947 ; Grevisse, 1949). À cet égard, il faut souligner que le *Code de terminologie grammaticale* belge (1949) propose que des prépositions autres que *à* et *de* puissent définir un complément d'objet indirect.

2.3 Terminologies grammaticales contemporaines et classements verbaux

En 1975, l'État français intervient à nouveau dans le domaine de l'enseignement de la grammaire, en publiant la circulaire 75.250, qui présente la nomenclature grammaticale officielle pour l'enseignement du français. Une part de flou règne dans cette circulaire quant à la présentation des fonctions de compléments d'objet et de complément circonstanciel ; or, les classements de transitif direct, transitif indirect et intransitif reposent entièrement sur ces fonctions. La circulaire reconnaît que les « fonctions sont à la fois, mais dans des proportions diverses, d'ordre sémantique et d'ordre syntaxique. » (Mitterand, 1976 : 93) À partir des exemples proposés, il semblerait que la notion de complément circonstanciel soit avant tout syntaxique puisque les exemples donnés contiennent des compléments effaçables (*Le matin, le coq chante ; Elle déjeune avec lui*). En même temps, la terminologie entérine l'importance de la sémantique dans la définition des fonctions et conserve ainsi les compléments d'attribution (*C'est toi qui remettras la coupe au vainqueur*) et d'intérêt (*Regardez-moi ce curieux personnage*). L'intransitivité demeure une question en suspens puisque les définitions du groupe verbal et du complément circonstanciel ne sont pas suffisamment précisées et associées l'une à l'autre. Pourtant, l'apparition de la notion de groupe verbal, parmi d'autres du même type, inscrit très fortement la circulaire dans la mouvance linguistique selon laquelle la définition des fonctions, et notamment des fonctions verbales, relève du domaine de la syntaxe.

Parmi les grammaires publiées à cette époque, celles qui s'inscrivent dans la modernité linguistique définissent le groupe prépositionnel à l'intérieur du groupe verbal comme un complément (d'objet) indirect. Ainsi, « les verbes transitifs peuvent être suivis d'un GN [groupe nominal] (ils sont alors transitifs directs), ou d'un GP [groupe prépositionnel] (ils sont alors transitifs indirects). » (Leeman et Dubois, 1977 : 122) Il est clair ici que la transitivité repose sur une définition syntaxique du groupe verbal. Par conséquent, « les verbes non suivis d'un GN objet direct ou d'un GP indirect sont des verbes intransitifs [...] ». (Leeman et Dubois, 1977 : 119). Est donné en exemple de GP indirect *Je sors de chez le dentiste* (p. 121). Cet exemple est fondamental pour la conception de la transitivité puisqu'il confirme qu'une construction transitive indirecte se définit uniquement sur le plan syntaxique, celui de l'appartenance au groupe verbal, et que le plan sémantique des circonstances, en l'occurrence celle du lieu (*de chez le dentiste*), n'intervient plus dans la définition de la fonction. En effet, auparavant, toute notion de circonstance impliquait la présence d'un complément circonstanciel et donc le classement de la construction comme intransitive.

En grammaire moderne, les fonctions ont parfois changé de nom pour souligner la différence de perspective. Le changement peut paraître superficiel, mais il est profond. Ainsi, dans certaines grammaires, il n'y a plus de compléments d'objet (directs ou indirects), mais des compléments directs ou indirects. La notion d'objet de l'action ne définit plus ces compléments puisqu'il s'agit d'une notion sémantique. C'est maintenant un rapport de proximité syntaxique avec le verbe (type de groupe, type de pronom, effacement impossible, etc.) qui décrit ce complément du verbe. Tout groupe de mots requis par le verbe en est un complément et, à ce titre, fait partie du groupe verbal.

La définition syntaxique des compléments du verbe remodèle l'organisation des compléments verbaux que la grammaire scolaire traditionnelle avait élaborée. En effet, l'opposition sémantique entre compléments d'objet (directs et indirects) et compléments circonstanciels n'est plus valide. Ce n'est plus la notion sémantique d'objet qui distingue les deux groupes, mais la notion syntaxique de proximité avec le verbe. Les conséquences sont lourdes : les compléments de lieu, de prix, de poids, de mesure, de résultat, etc. sont des compléments directs ou indirects s'ils sont requis par le verbe et ne peuvent être effacés sous peine de rendre la phrase agrammaticale ou d'en changer le sens. Ainsi, *aller à Montréal, vivre au Québec, changer l'eau en vin, peser 60 kilos*. Les anciens compléments circonstanciels ont fondu et ne valent plus que pour les compléments effaçables et déplaçables, sans changement de sens du verbe. Tantôt ils ont conservé leur appellation traditionnelle de complément circonstanciel, tantôt ils portent le nom de complément de phrase.

En 1998, l'État français a promulgué une nouvelle circulaire sur la nomenclature grammaticale à adopter dans l'enseignement du français. Elle remplace celle de 1975, tout en s'inscrivant dans son prolongement

et en prenant « en considération à la fois les acquis de la tradition scolaire et les apports des sciences du langage » (*Terminologie grammaticale*, p. 3). Elle est cette fois plus claire en ce qui concerne les compléments prépositionnels essentiels (*Il va à la pêche, Je reviens de Menton, Anne est montée sur la tour*), et le fait qu'il s'agit là de constructions transitives indirectes.

Au Québec, le ministère de l'Éducation a implanté la théorie grammaticale moderne à partir de 1995 dans l'enseignement secondaire et à partir de 2001 dans l'enseignement primaire. Les directives d'analyse sont très claires : la transitivité est une notion essentiellement syntaxique. La particularité du Québec est de faire clairement référence aux deux tendances de la théorie en faisant usage des termes de *grammaire traditionnelle* et *grammaire nouvelle*. On voit apparaître également les dénominations de *nouvelle grammaire* et *grammaire moderne*.

3 La pratique lexicographique

Comme nous venons de le voir, l'analyse grammaticale concernant les verbes a beaucoup évolué au cours des cent dernières années. De leur côté, les dictionnaires ont intégré ces innovations de façon très aléatoire. Dans une recherche précédente (Piron et Vincent, 2010), nous avons étudié l'évolution des classements verbaux dans sept éditions du *Petit Larousse illustré* (PLI), échelonnées sur un peu plus de cinquante ans (de 1952 à 2009). L'étiquette « transitif indirect » fait son entrée dans le *Petit Larousse* en 1959 et est attribuée à 16,6 % des constructions avec préposition qui y sont consignées (150 sur 905). Cette proportion passera à 28,5 % (258 sur 905) dans l'édition de 2009. Si, au départ, ce sont les constructions avec *à* et *de* qui changent le plus facilement d'analyse, les constructions avec d'autres prépositions (*sur, avec, après, dans, contre, vers*, etc.) suivent peu à peu le mouvement.

Au fil des éditions et des décennies, la tendance des modifications a été relativement constante en faveur du passage de l'intransitif au transitif indirect quand un complément introduit par une préposition est requis par le verbe. Le *Petit Larousse* applique plus fréquemment l'analyse de la grammaire nouvelle que le *Petit Robert*. Par exemple, la construction *anticiper sur* y est transitive indirecte depuis 1968, *aboyer après* et *aboyer contre* depuis 1981, *bifurquer sur* et *bifurquer vers* depuis 1990, alors que toutes ces constructions sont encore classées comme intransitives dans le *Petit Robert électronique* (PRÉ) 2010. À l'inverse, des constructions comme *achopper sur*, *épiloguer sur* et *parvenir à* sont encore intransitives dans le PLI 2010 alors qu'elles sont transitives indirectes dans le PRÉ 2010.

Ce qui frappe au premier abord, c'est l'absence de ligne directrice d'une maison à l'autre, ou même à l'intérieur de la même maison, voire du même ouvrage. La variation est cependant le corollaire des conditions dans lesquelles se font les révisions périodiques des ouvrages lexicographiques. Le *Grand Robert* classe les constructions *hésiter à*, *hésiter entre*, *hésiter sur* et *provenir de* comme étant transitives indirectes alors que le PRÉ 2010 les dit encore intransitives. De même, le PRÉ 2010 analyse les constructions *parler à* et *parler de* comme étant transitives indirectes, mais *reparler à* et *reparler de* comme étant intransitives. Dans le même ordre d'idées, *badiner avec* est dit transitif indirect dans le PLI et le PRÉ, alors que la construction *jouer avec* est encore analysée comme étant intransitive dans ces deux dictionnaires.

L'absence d'uniformité dans l'étiquetage demande au lecteur un acte de foi difficilement justifiable. Cependant, ce flottement dans l'analyse des classements verbaux démontre bien la difficulté d'appliquer une théorie grammaticale, qui est généralement basée sur quelques modèles simples, à l'ensemble d'une nomenclature avec toutes ses zones d'ombre et ses exceptions.

4 Une nouvelle approche lexicographique

Dans le cadre d'un dictionnaire en préparation, nous avons fait le pari de concilier analyse grammaticale et pratique lexicographique.

Un dictionnaire n'est pas le lieu d'explications détaillées. C'est un ouvrage codé qui doit pouvoir être déchiffré dès la première utilisation, par l'ensemble de la population, sans initiation préalable, et qui a une

contrainte importante : l'espace. Nous devons donc transmettre l'information pour chaque verbe concerné, mais sans alourdir l'article ou noyer au milieu de considérations grammaticales les données proprement lexicographiques. Bien que nous ayons opté pour une exemplification un peu plus généreuse que les dictionnaires usuels, nous nous sommes quand même limités à illustrer les lieux communs, les constructions les plus fréquentes (à partir d'un corpus de référence), et non toutes les constructions grammaticalement acceptables.

En tenant compte de cette exemplification plus abondante et des liens (sous forme de remarques) avec la grammaire nouvelle, nos articles sont inévitablement plus longs que ceux des dictionnaires usuels en un volume. Nous avons pu nous permettre cet enrichissement parce le dictionnaire est développé pour une utilisation en version électronique. Cette plate-forme nous a aussi permis de ne pas surdocumenter les articles, puisque des infobulles plus détaillées se déploient sur demande pour les utilisateurs intéressés.

Le *Dictionnaire de la langue française – Le français vu du Québec* (le FVQ)¹ est partiellement disponible en ligne, gratuitement, sur inscription. L'objet de ce nouveau dictionnaire, entièrement original, est la description du français standard contemporain en usage au Québec, c'est-à-dire les emplois communs à l'ensemble de la francophonie, auxquels s'ajoutent les spécificités québécoises. À cet ensemble s'additionnent certains usages caractéristiques du français de France. Ce dictionnaire de langue générale comptera quelque 60 000 mots traités, parmi lesquels plus de 6 000 verbes.

Relativement peu de verbes sont touchés par la fluctuation d'analyse, et la presque totalité des constructions touchées sont intransitives en grammaire traditionnelle et transitives indirectes en grammaire nouvelle. Sur l'ensemble des verbes que compte généralement un dictionnaire, environ un sur quatre comporte au moins un sens pour lequel la construction est intransitive. Et sur l'ensemble de ces verbes potentiellement intransitifs, environ le tiers demande un ajustement en fonction de la grammaire nouvelle. Au total, cet ajustement touche donc plus ou moins 8 % des verbes, donc environ 500 verbes.

5 Le complément indirect syntaxique

Dans la définition des compléments verbaux, l'approche syntaxique au sein de la théorie grammaticale moderne a évacué la notion sémantique d'objet de l'action au profit d'un lien syntaxique fort entre le verbe et le syntagme qui s'y rattache. Elle a ainsi d'abord permis de centrer l'analyse de structures verbales sur leur construction. Un syntagme (prépositionnel ou non) requis syntaxiquement par le verbe en est donc automatiquement un complément (indirect ou direct) : « Le caractère syntaxiquement obligatoire est une condition suffisante pour le statut d'argument [...] ». (Bonami, 1999 : 298).

La théorie grammaticale moderne a également permis de prendre en compte différemment la sémantique dans l'analyse des compléments verbaux. Nombreuses sont les grammaires qui insistent sur l'aspect syntaxique du rapport verbe-complément, plus rares sont celles qui en définissent la double nature (Riegel *et al.*, 1994), à la fois syntaxique et sémantique.

Si la sémantique doit être évacuée des définitions des fonctions qui accompagnent le verbe, ce sont uniquement les notions sémantiques d'objet et de circonstances, car la sémantique doit intervenir dans l'analyse de la construction. Elle intervient de manière plus générale, puisqu'il s'agit d'évaluer si le sens du verbe est précisé par le syntagme, essentiellement ou accessoirement. En d'autres termes, pour que l'on puisse parler de complément du verbe, il faut que le syntagme occupe une position de signification requise par le sens du verbe.

En conclusion, un complément du verbe est un groupe syntaxique qui fait partie de la sphère verbale et « qui dépend du verbe à un double titre » : syntaxique, dans la mesure où il s'agit d'un groupe de mots qui « appartient à la construction du verbe (à son schéma actanciel) » et sémantique, dans la mesure où le complément « joue un rôle sémantique par rapport au verbe » (Riegel *et al.*, 1994 : 217). Ainsi, lors de l'analyse d'une construction verbale, ces deux perspectives permettent de décider si un syntagme appartient à la sphère du verbe ou non et donc de décider si une construction est transitive indirecte ou intransitive.

Malgré tout, la décision d'inclure un syntagme dans la sphère verbale peut être ardue. Les linguistes insistent sur la zone d'ombre existant à ce sujet : « Le problème des limites entre les compléments indirects essentiels et les compléments indirects accessoires (circonstanciels) se pose très vite » (Le Goffic, 1993 : 290) ; « L'identification du complément d'objet indirect est d'autant plus délicate que la plupart des compléments circonstanciels sont aussi introduits par une préposition » (Riegel *et al.*, 1994 : 223). « Où passe exactement la frontière des compléments d'objet second et des compléments de circonstance ? » (Wilmet, 2003 : 483).

En effet, comme l'a montré Bonami (1999), les tests syntaxiques (impossibilité de dédoublement en *et cela*, extraction en *C'est... que*) existants pour différencier un argument d'un adjectif ne fonctionnent jamais de manière systématique. Il existe cependant des tendances d'applicabilité. Dugas (2001) a également montré « le caractère faillible ou ambigu des tests, quelle que soit l'approche ou la théorie linguistique » (p. 113). Sans dénier toute utilité aux tests syntaxiques, il faut se rendre à l'évidence : ils ne peuvent être infaillibles. Les arguments partagent de nombreuses caractéristiques syntaxiques avec les adjectifs (notamment, la pronominalisation des syntagmes de lieu). Ainsi, si certaines positions dans la phrase (en particulier la position pré-verbe fini) sont réservées aux adjectifs, les propriétés de placement des arguments ne leur sont pas propres et se confondent souvent avec celles des adjectifs.

Dans son analyse des verbes français, Dugas (2001) se repose sur « l'un des tests les plus pertinents dans la mesure où il permet de distinguer ce qui est grammatical de ce qui ne l'est pas » (p. 117), le test de l'effacement. Si ce test est effectivement très probant, il ne permet pas de prendre en compte tous les cas d'arguments indirects. En effet, l'obligatoire syntaxique est une condition suffisante pour l'analyse en argument, mais pas une condition nécessaire (Bonami, 1999). De nombreux verbes présentent des alternances de complémentation permettant une utilisation sous-spécifiée, c'est-à-dire sans complément, aux côtés d'utilisations avec des compléments prépositionnels variés (Bonami, 2001).

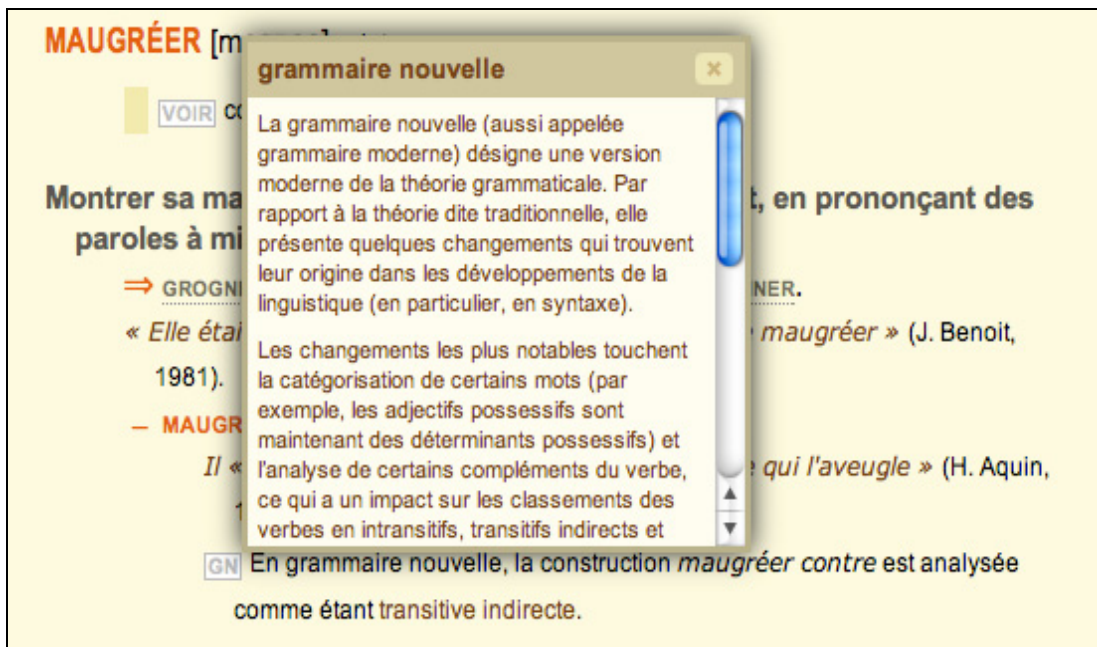
Si la présence syntaxique d'un argument n'est pas une condition obligatoire, force est de constater que la présence d'un argument sémantique est, elle aussi, une condition non obligatoire : « parmi les GP [groupes prépositionnels] qui sont classés comme des arguments, nombreux sont ceux qui ne sont pas sémantiquement obligatoires. » (Bonami, 1999 : 301).

Malgré tous les obstacles d'analyse, la distinction entre arguments et adjectifs est couramment admise par bon nombre de linguistes. La difficulté d'application des tests, celle de l'analyse et les cas flous ne doivent pas faire oublier que de très nombreuses constructions s'analysent sans difficulté. Nous montrons dans la section suivante quelques types de constructions qui sont passés du côté de la transitivité indirecte, mais pour lesquels dictionnaires et grammaires ne sont pas encore au même diapason.

6 Des constructions intransitives devenues transitives indirectes

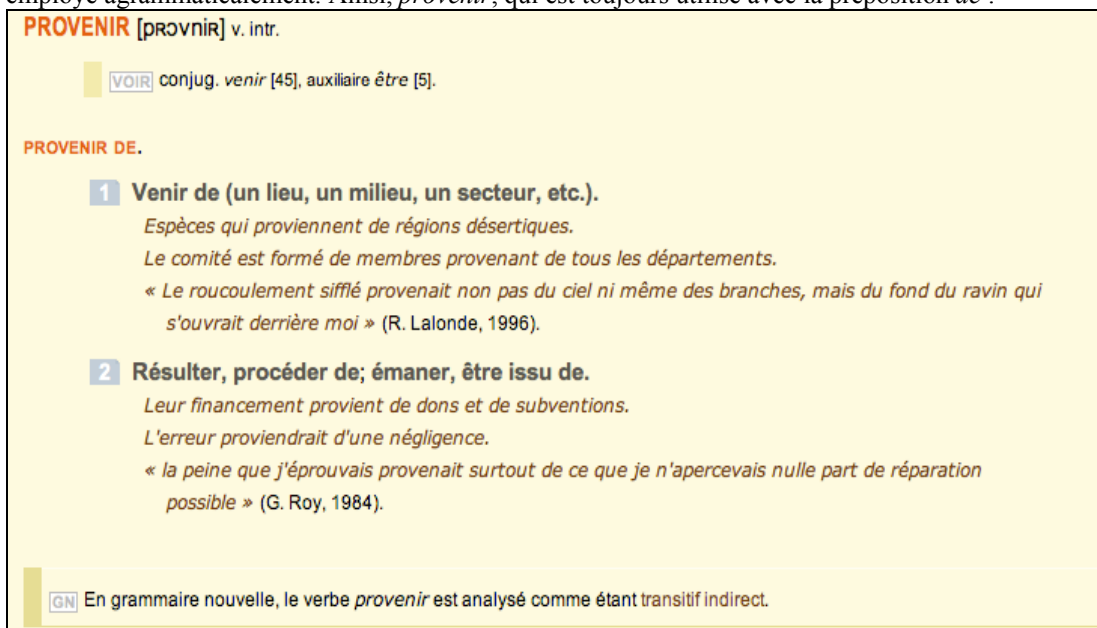
Nous présentons ici quelques cas de figure dans lesquels la révision de la notion de transitivité a un impact sur la typologie verbale et la façon dont nous les avons traités dans le FVQ. Nous ne nous intéressons, dans cet article, qu'aux cas de constructions intransitives qui sont réanalysées comme des constructions transitives indirectes. Le choix éditorial du FVQ a été de présenter les articles des verbes selon la typologie traditionnelle, telle qu'elle apparaît dans la plupart des dictionnaires (par exemple, indication en entrée que le verbe est intransitif), et d'indiquer clairement les cas touchés par une réanalyse. Par conséquent, ce dictionnaire se différencie de la pratique lexicographique actuelle sur deux plans : l'identification de l'analyse moderne et sa systématisme. L'insertion de l'analyse moderne se fait au moyen d'une remarque repérable à un petit sigle « GN », pour *grammaire nouvelle*, positionné dans l'article aux endroits touchés par une modification d'analyse. Ce sigle est suivi de quelques précisions, qui, dans les cas qui nous occupent ici, prennent généralement la forme suivante : « En grammaire nouvelle, la construction X est analysée comme étant transitive indirecte. »

Il est possible de cliquer sur le sigle « GN » pour obtenir une infobulle exposant les principes généraux de la grammaire nouvelle. L'infobulle apparaît alors par-dessus le texte de l'article. Elle contient également un lien vers l'article thématique du dictionnaire portant sur les « Nouvelles orientations grammaticales » :



Graphique 1. Infobulle

Les paragraphes suivants présentent les différents cas de figure lors de l'insertion des remarques GN dans les articles des verbes du dictionnaire FVQ. Parmi les cas de transfert de l'intransitivité vers la transitivité indirecte, on constate d'abord la présence de verbes pour lesquels le complément prépositionnel est un obligatoire syntaxique, c'est-à-dire que le verbe ne peut s'employer sans ce complément sous peine d'être employé agrammaticalement. Ainsi, *provenir*, qui est toujours utilisé avec la préposition *de* :



Graphique 2. Provenir

En grammaire traditionnelle, le syntagme accompagnant le verbe étant une expression locative (physique ou métaphorique), il est analysé comme un complément circonstanciel. Une telle configuration

fonctionnelle donne lieu à un classement du verbe dans la catégorie des intransitifs. À l'inverse, en grammaire nouvelle, ce complément, quelle que soit sa sémantique, est un complément syntaxiquement essentiel. La condition suffisante pour l'analyse en complément indirect est remplie. Le syntagme est donc analysé comme un complément du verbe, indirect puisqu'il est introduit par une préposition. Le verbe est alors classé en tant que verbe transitif indirect. Dans l'article du FVQ, l'ensemble du verbe est identifié comme étant transitif indirect en grammaire nouvelle, dans une remarque en fin d'article.

De manière assez semblable, un verbe peut requérir un syntagme prépositionnel, sous peine d'agrammaticalité, mais cette fois la préposition n'est pas fixe. Elle relève cependant d'une classe, la plus fréquente étant celle des prépositions locatives. Beaucoup de verbes présentent cette configuration. Ainsi, *séjourner* ou *déboucher*. Une liste non exhaustive des prépositions acceptées est proposée dans les modèles de constructions (indiqués en majuscules, en couleur orange), dans les exemples et dans les citations. Comme précédemment, l'article du FVQ propose une remarque en fin d'article sur l'analyse en verbe transitif indirect. Le cas de *déboucher* est intéressant dans la mesure où, au-delà des prépositions locatives *de*, *dans*, *sur*, *à*, etc., on constate que le sens figuré « aboutir à, conduire à » présente aussi un syntagme prépositionnel obligatoire, dont la préposition est ici fixe :

2. DÉBOUCHER [debuʒe] v. intr.

VOIR conjug. aimer [1].

1 DÉBOUCHER DE ou **DÉBOUCHER DANS, SUR, ETC.** Sortir d'un endroit resserré pour passer dans un lieu plus ouvert. (in TLF)
Déboucher d'une ruelle sur un boulevard.
« Elle quitte la route, passe entre les maisons et débouche dans la petite gare où le train de midi est justement prêt à partir » (A. Parizeau, 1981).

◆ **PAR EXT. DÉBOUCHER À, SOUS, ETC. Apparaître brusquement.**
⇒ **SURGIR.**
Autobus qui débouche au coin de la rue.
« Cheval et voiture vont déboucher, d'un instant à l'autre, sous mes fenêtres » (A. Hébert, 1970).

2 DÉBOUCHER DANS, SUR. Mener à une voie plus large, en parlant d'un cours d'eau, d'une voie de communication.
⇒ **DONNER SUR, SE JETER DANS.**
Fleuve qui débouche dans l'océan.
« les rues en pente débouchant sur des places ensoleillées » (M. Ouellette-Michalska, 1993).

3 FIG. DÉBOUCHER SUR. Aboutir à, conduire à.
Discussions qui débouchent sur une entente.
« je veux un esthétisme qui débouche sur une conception du monde » (J. Éthier-Blais, 1982).

GN En grammaire nouvelle, le verbe *déboucher* est analysé comme étant transitif indirect.

Graphique 3. Déboucher

Le deuxième cas de figure pour l'insertion des remarques GN est celui où le caractère syntaxique obligatoire d'un complément prépositionnel est lié à un sens du verbe. C'est le cas de *philosopher*, dont la construction *philosopher sur* présente un sens qui se détache du sens 1. La remarque GN est positionnée sous le sens et la construction auxquels elle se raccroche et précise que l'analyse transitive indirecte ne vaut que pour la construction en cause :

PHILOSOPHER [filozɔf] v. intr.

VOIR conjug. *aimer* [1].

1 Réfléchir, raisonner selon les principes de la philosophie; chercher la raison profonde des choses.
« *Nous sommes assises sous cet olivier, et nous philosophons* » (R. Ducharme, 1966).

2 PAR ANAL. PHILOSOPHER SUR. Développer des idées générales sur un sujet quel qu'il soit; raisonner, discuter de manière méthodique, savante ou élevée. (in TLF)
« *Il en profitait [...] pour philosopher sur son enfance, qu'il posait en exact contraire de son avenir prometteur* » (N. Audet, 2002).

GN En grammaire nouvelle, la construction *philosopher sur* est analysée comme étant transitive indirecte.

Graphique 4. Philosopher

Le troisième cas de figure pour l'insertion des remarques GN est celui où le syntagme prépositionnel n'est ni obligatoire ni lié à un sens différent. Il s'agit cependant d'un argument du verbe dans la mesure où le complément remplit un rôle sémantique lié au sens du verbe et où la préposition est très souvent fixe. C'est le cas de *maugréer*. La construction *maugréer contre* est isolée, exemplifiée, et une remarque indiquée qu'en grammaire nouvelle, elle est analysée comme étant transitive indirecte.

MAUGRÉER [mogree] v. intr.

Montrer sa mauvaise humeur, son mécontentement, en prononçant des paroles à mi-voix.

⇒ GROGNER, PESTER; FAM. BOUGONNER, RÂLER, RONCHONNER.

« *Elle était blême et défaite, mais trouvait la force de maugréer* » (J. Benoit, 1981).

– **MAUGRÉER CONTRE.**

Il « se réveille en maugréant contre la lumière qui l'aveugle » (H. Aquin, 1974).

GN En grammaire nouvelle, la construction *maugréer contre* est analysée comme étant transitive indirecte.

Graphique 5. Maugréer

Il arrive également qu'une acception puisse non seulement être utilisée avec des constructions différentes (avec ou sans complément prépositionnel), mais aussi faire usage de plusieurs prépositions :

CLAPOTER [klapɔt] v. intr.

Être agité de petites vagues, de clapotis, en parlant d'une étendue d'eau.

La mer clapote.

Elle « faisait clapoter l'eau de la baignoire, elle jouait avec le savon qu'elle lançait en l'air et qui nous éclaboussait quand il touchait l'eau » (V.-L. Beaulieu, 1970).

– **CLAPOTER CONTRE, LE LONG DE, SUR, ETC.**

L'eau clapote contre le bateau, sur les parois du bateau.

« *Je jouissais de la vue de la mer, de la douceur du soir, de la mélodie rêveuse des vagues clapotant le long du rivage* » (L. Conan, 1884).

GN En grammaire nouvelle, les constructions *clapoter contre*, *clapoter le long de*, *clapoter sur*, etc. sont analysées comme étant transitives indirectes quand elles sont suivies d'une indication de lieu.

Graphique 6. Clapoter

Nous n'attestons alors que les plus courantes, avec exemplification, tout en laissant le modèle de construction ouvert. Ainsi, *clapoter* peut accepter un complément locatif introduit par les prépositions ou locutions prépositives *contre*, *le long de*, *sur*, mais potentiellement aussi *autour de*, *dans*, *sous*, etc., que nous n'avons pas attestées parce qu'elles étaient absentes de nos contextes. Un « etc. » apparaît donc à la suite des constructions identifiées et dans la remarque, pour laisser ouverte la possibilité d'autres constructions.

7 Conclusion

Dans cet article, nous avons passé en revue une partie de l'historique des classements verbaux, dans lesquels le rapport syntaxique entre le verbe et les éléments l'accompagnant a pris le dessus sur les notions sémantiques de circonstant et d'objet de l'action. La sémantique n'a cependant pas été évacuée de l'analyse de la complémentation verbale puisqu'elle permet de considérer qu'un syntagme représentant un rôle sémantique en lien avec la signification du verbe est un complément verbal dont l'expression n'est pas obligatoire.

La pratique lexicographique n'a pas intégré de manière systématique l'analyse syntaxique moderne de ces compléments, ce que fait le *Dictionnaire de la langue française - Le français vu du Québec*. Ce dictionnaire présente l'analyse traditionnelle et propose des remarques en grammaire nouvelle pour les cas touchés par une réanalyse. Cet article a exposé les différents cas de transfert de l'intransitivité vers la transitivité indirecte au sein du FVQ : obligatoire syntaxique pour tout le verbe (avec préposition fixe [*provenir*] ou non [*déboucher*]) ou pour certains sens du verbe (*philosopher*) ; facultatif syntaxique avec préposition fixe (*maugréer*) ou non (*clapoter*).

Références bibliographiques

- Bonami, O. (1999). *Les constructions du verbe : le cas des groupes prépositionnels argumentaux. Analyse syntaxique, sémantique et lexicale*. Thèse, Université de Paris VII.
- Bonami, O. (2001). Complémentation et structure du lexique. In Chuquet J. et M. Paillard (eds) (2001). *Travaux linguistiques du CERLICO 15*, pp. 11–29. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Brachet, A. (1876). *La nouvelle grammaire française fondée sur l'histoire de la langue*. Paris : Hachette.
- Chassang, A. (1888). *Nouvelle grammaire française*. Paris : Garnier Frères.
- Code de terminologie grammaticale* (1949).
- Dauzat, A. (1947). *Grammaire raisonnée de la langue française*. Lyon : IAC.
- Dictionnaire de la langue française - Le français vu du Québec* (<http://franqus.ca/dictio/accueil.jsp>)
- Dubois, J. et Jouannon, G. (1956). *Grammaire et exercices de français*. Paris : Larousse.
- Dugas, A. (2001). Une analyse des constructions transitives indirectes en français. *Travaux de linguistique* 2001/1-2, 111-120.
- Gaiffe F., Maille E., Breuil E., Jahan S., Wagner L. et Marijon M. (1936). *Grammaire Larousse du XX^e siècle*. Paris : Larousse.
- Grand Robert électronique* (2010). Paris : Éditions Le Robert.
- Grevisse, M. (1949). *Précis de grammaire*. Gembloux : Duculot.
- Lanusse, M. et Yvon, H. (1931). *Cours complet de grammaire française*. Paris : Eugène Belin.
- Larousse, P. (1877). *La lexicologie des écoles, cours complet de langue française et de style*. Paris : Larousse.
- Le Goffic P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris, Hachette.
- Leclair, L. (1888). *Grammaire de la langue française*. Paris : Eugène Belin.
- Leeman, D. et Dubois, J. (1977). *Grammaire et exercices*. Paris : Larousse.

- Mitterand, H. (1976). La nomenclature grammaticale. *Langue française*, 1980, 47-1, 90-99.
- Nomenclature grammaticale. Arrêté du 25 juillet 1910* (1910). Centre National de Documentation pédagogique.
- Nomenclature grammaticale* (1975). Circulaire 75.250 In BO n. 47, 25-12-75, p. 2369.
- Petit Larousse illustré* (1921, 1952, 1959, 1968, 1981, 1989, 1998 et 2009). Paris : Larousse.
- Petit Robert électronique* (2010). Paris : Éditions Le Robert.
- Piron, S., Vincent N. (2010). Un demi-siècle d'évolution des classements verbaux dans le *Petit Larousse illustré*. *Actes des 10e Journées internationales d'Analyse statistique de Données textuelles*.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Terminologie grammaticale* (réédition de 1998). Centre National de Documentation pédagogique.
- Wilmet, M. (2003). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.

¹ Le projet s'inscrit dans le cadre des travaux du Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ), et plus particulièrement du groupe de recherche FRANQUS (Français Québécois : Usage Standard) de l'Université de Sherbrooke. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site du projet : franqus.ca.